

« Les parcours de mobilité sociale ascendante des descendants d'immigrés algériens »

Au même titre que la mémoire de l'immigration¹, les trajectoires de mobilité ascendante des enfants d'immigrés algériens ne sont guère envisagées comme objet de réflexion². En effet, les descendants de familles immigrés continuent d'être le plus souvent perçus à travers le prisme des problèmes sociaux rencontrés ou supposés liés à leur présence : échec scolaire, violence à l'école, délinquance, chômage, insécurité urbaine, dégradations des quartiers périphériques, etc. À travers cette manière univoque de questionner le parcours de ces familles, il apparaît d'une part que cette population pose problème et d'autre part que ce sont les jeunes qui sont tout particulièrement désignés (comme victimes ou responsables). Or plusieurs générations d'enfants d'immigrés maghrébins, et en particulier algériens, se sont succédées depuis les années 1980³. Une grande partie de ces descendants sont aujourd'hui des adultes, engagés dans la vie active depuis des années et formant à leur tour une famille. Les questions débattues dans les médias et les discours politiques autour des jeunes des quartiers périphériques ne doivent donc pas nous faire oublier ceux qui, sans bruit, ont des parcours réussis depuis de longues années⁴.

Ce sont ces personnes, le plus souvent « invisibilisées », parce que ni en situation d'échec, ni en situation de réussite exceptionnelle, qui ont constitué la population de l'enquête⁵. Ces personnes ont en commun d'appartenir aux catégories professionnelles qui regroupent les emplois salariés à forte qualification et les activités indépendantes. Le premier groupe est composé de **cadres** qui appartiennent, selon la nomenclature de l'INSEE (cf. annexe 1), aux « professions intermédiaires » et aux « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Le second est constitué d'**entrepreneurs**, ce qui correspond à la catégorie des « artisans, commerçants et chefs d'entreprise »⁶. Tous ces individus ont également en commun d'être les descendants de familles algériennes qui ont immigré en France à partir des années 1940/50 (tout du moins pour les pères), quel que soit leur lieu de naissance et leur nationalité.

De leur côté, ces pères ont généralement occupé un emploi d'ouvrier à leur arrivée en France. La constitution de la population révèle donc une mobilité sociale ascendante entre ces deux générations. Les positions socioprofessionnelles retenues pour les descendants témoignent en effet d'une qualification élevée et du statut d'indépendant. Deux critères qui s'opposent à la situation professionnelle du père qui est caractérisée par la dépendance très forte vis-à-vis de la hiérarchie et, le plus souvent, par l'absence de diplôme. Il s'agit alors de comprendre comment cette ascension sociale a pu avoir lieu en l'espace d'une génération, d'autant plus que le statut de travailleur immigré ne paraît pas propice à la générer. L'hypothèse centrale postule pourtant un lien entre l'histoire familiale et ses différentes formes de transmissions intergénérationnelles, et les positions socioprofessionnelles occupées par leurs enfants.

¹ Cf. *Les Cahiers millénaire 3*, n°20, « Mémoires et identités de l'agglomération lyonnaise », en particulier l'entretien d'O. Chavanon.

² Par « trajectoires de mobilité ascendante », il est fait référence au changement de statut socioprofessionnel entre la génération du père et celle des enfants.

³ En effet, la question des « enfants issus de l'immigration maghrébine » est apparue sur la scène publique depuis une vingtaine d'années à travers de nombreux mouvements (plus ou moins médiatisés) de revendications des droits à l'égalité, dont l'une des premières manifestations a été la *Marché pour l'égalité* en 1983.

⁴ Deux critères définissent cette réussite : l'un objectif, le fait d'appartenir à l'une des catégories socio-professionnelles retenues, l'autre, plus subjectif, souligne le parcours qui conduit à leur reconnaître une place dans le monde du travail.

⁵ Pour une description complète, cf. E. Santelli (1997 a, 1997 b, 2001).

⁶ Cf. annexe 1 Nomenclature des PCS de l'INSEE : les professions retenues correspondent aux catégories 2, 3 et 4. Les trois catégories socio-professionnelles pourront être désignées par leurs abréviations, soit CPIS pour les Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures, PI pour les Professions Intermédiaires et ACC pour les Artisans, Commerçants et Chefs d'entreprise.

Dans cette perspective, le diplôme obtenu, le contexte du marché de l'emploi, les politiques d'intégration, etc., ne suffisent pas à expliquer ces trajectoires socioprofessionnelles. Il ne s'agit pas non plus de découvrir le facteur qui explique à lui seul la « réussite » professionnelle et qui rendrait possible la mobilité intergénérationnelle, mais plutôt de comprendre les multiples aspects qui y contribuent, au sein de la famille et dans la confrontation avec l'ensemble de la société. Face à un préjugé tenace qui considère que la famille « populaire » constitue une entrave au parcours de mobilité sociale, il apparaît pourtant que la mobilité sociale étudiée ne provient ni du hasard ni de la nécessité (de s'intégrer) mais résulte, comme dans tout groupe social, de la combinaison d'un ensemble de facteurs individuels, familiaux et conjoncturels. La famille, première instance de socialisation, est donc une dimension capitale, mais insuffisante si elle n'est pas articulée avec les autres expériences socialisatrices (par le biais des normes et valeurs dominantes, de l'école, des groupes de pairs, des médias, de l'engagement associatif, de l'insertion professionnelle, de la vie locale, etc.) et les contextes économique et politique dans lesquels les parcours sociaux se déroulent.

À force de nier l'histoire familiale, celle qui prend racine dans le pays d'émigration et qui se poursuit tout au long de l'installation dans le pays d'immigration, les familles immigrées paraissent constituer un groupe uniforme. La réalité est pourtant tout autre : la diversité prédomine amplement, mais elle est difficilement admise puisqu'elle est en contradiction avec la représentation dominante de la société qui véhicule une image stéréotypée : ces immigrés maghrébins seraient démunis, dépourvus de tout capital, ballottés par les flots de l'histoire. Les trajectoires socioprofessionnelles observées dans l'enquête vont à l'encontre de cette représentation et révèlent de nombreuses différenciations entre les familles⁷.

Des cadres et des entrepreneurs d'origine algérienne

Ces deux groupes se distinguent par leur statut professionnel. Les cadres sont salariés d'une entreprise privée ou publique⁸, ou bien ils font partie des professions libérales. Ils se caractérisent d'une part par l'acquisition d'un diplôme généralement supérieur au baccalauréat et d'autre part par un emploi d'encadrement ; même s'il existe des clivages en termes de qualifications et de compétences d'encadrement entre les professions intermédiaires (PI) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS).

Les entrepreneurs, quant à eux, sont des indépendants qui disposent de leur propre entreprise⁹. Plus qu'ailleurs, les statuts professionnels regroupés dans cette catégorie sont hétérogènes. Il existe en effet de fortes disparités entre les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (ACC) car ce groupe est hétérogène en termes de capital scolaire, de taille de l'activité, du nombre de salariés, etc. Le fait de gérer une activité indépendante est l'élément déterminant, mais il est vrai qu'une partie de ces entrepreneurs se rapprochent des cadres, soit des professions libérales, soit parce qu'avant de créer leur entreprise ils ont fait partie des cadres. Ainsi peuvent être distingués les entrepreneurs-cadres des entrepreneurs-ouvriers ; il sera tout particulièrement question de ces derniers.

⁷ Notamment par le biais de la relation spécifique que chaque parent a entretenue avec la société française (tant en Algérie qu'en France), selon ce qui le caractérisait (le fait ou non de parler français, d'occuper telle position sociale, etc.) et le contexte de l'émigration.

⁸ Il faut tout de même noter à ce sujet la faible représentation du secteur public, même s'il est toutefois un peu plus représenté parmi les CPIS que les PI (cf. annexe 3 Table de mobilité professionnelle des enquêtes). Il est évident que ce résultat est à mettre en parallèle avec les conditions d'obtention de la nationalité française.

⁹ Y compris ceux qui sont salariés de leur entreprise.

Les comparaisons effectuées avec des travaux représentatifs au niveau national nous apprennent que la population étudiée n'est pas marginale, en termes numériques. Au sein de l'échantillon démographique permanent de l'INSEE, étudié par J.L. Richard (1997), les descendants d'immigrés algériens, âgés de 23 à 33 ans en 1990 et nés en France, sont au nombre de 1 397. Parmi cet échantillon, 15% occupent une profession répertoriée parmi les PI, CPIS et ACC. De plus, l'enquête dirigée par M. Tribalat (1995, p. 163 et 167) montre qu'à position professionnelle du père équivalente, les enfants d'immigrés algériens ont des statuts professionnels plus élevés que ceux d'autres populations d'origine immigrée, et en particulier les filles.

Les cadres

Généralement, la réussite scolaire est fortement valorisée par les parents des cadres, même s'ils disposent de moyens fort différents d'une famille à l'autre pour la promouvoir¹⁰. La majorité des cadres interviewés précise que l'encouragement de leurs parents (ou d'un des parents), quelles que soient ses formes, a été constant durant leur scolarité. Ils soulignent ainsi le lien établi entre une « bonne » scolarité et une promotion sociale réussie : l'acquisition de diplômes garantirait une mobilité sociale ascendante. L. A. Vallet (1996), qui a travaillé sur les parcours scolaires d'enfants issus de l'immigration, parvient à des résultats similaires. L'attente en matière scolaire des familles d'origine étrangère est plus forte que celle des familles d'origine française à PCS équivalentes ou celle d'autres populations étrangères.

Une stratégie parentale de surinvestissement scolaire

L'ambition familiale et les pratiques de surinvestissement scolaire paraissent en effet témoigner d'un projet ancien et inhérent au projet migratoire, celui de la promotion sociale. Immigré constitue dans cette perspective un moyen pour l'atteindre et/ou si l'on n'y parvient pas de projeter sur ses enfants le projet d'ascension sociale non réalisé par la première génération. Mais, tous les parents n'ont pas disposé des moyens appropriés pour favoriser une scolarité réussie : elle a pu par exemple être entravée par la situation familiale¹¹. Quelques parents ont aussi défini *a priori* un niveau scolaire à atteindre et, lorsqu'il le fut, ils ont souhaité/imposé que leurs enfants interrompent leur scolarité¹². La non-maîtrise des règles du système scolaire constitue alors un obstacle majeur parce que les décisions des parents ont pu aller à l'encontre de l'intérêt de l'enfant. De plus, les parents ne sont généralement pas intervenus au cours des décisions d'orientation scolaire. Ils ont alors laissé cette décision aux enseignants qui ont pu orienter les enfants vers des filières de relégation. Les parents immigrés, doublement dominés de part leur statut d'étranger et leur statut social au sein de la société française, ont laissé l'institution scolaire seul juge de l'orientation scolaire de leurs enfants. De plus, les difficultés importantes (matérielles, financières, morales) dans lesquelles se sont trouvées un grand nombre de familles, ont contraint leurs enfants à abandonner leur scolarité. Ce constat est tout particulièrement vérifié auprès des aînés de fratrie qui ont dû interrompre leur scolarité et ainsi permettre, grâce à leur entrée sur le marché du travail, l'accroissement des revenus familiaux.

¹⁰ De nombreuses pratiques familiales ont pu être observées qui vont de la valorisation orale du parcours scolaire et des diplômes (sans qu'elle soit accompagnée d'actions spécifiques) à l'encouragement concret à travers l'obligation de réaliser les devoirs le soir, la rencontre avec les professeurs, l'inscription à des heures de soutien scolaire ou dans des écoles privées, ou encore les stratégies pour changer d'établissement scolaire, etc.

¹¹ Par méconnaissance du système scolaire, manque de moyens financiers, absence de disponibilité de la part des parents, maladies, etc.

¹² Des personnes interviewées racontent à ce sujet les conflits qu'elles ont eus avec leurs parents, alors qu'elles venaient d'obtenir le baccalauréat et qu'elles manifestaient leur projet de poursuivre dans l'enseignement supérieur ou encore après l'obtention d'un CAP. Ce diplôme qui permettait, il y a 20 ans, d'obtenir un emploi de « col blanc » dans une entreprise, constituait aux yeux des parents, et souvent auprès des enseignants également, une promotion en comparaison du père qui, parfois dans la même entreprise, était ouvrier.

Ces parcours, interrompus précocement, ont pu par la suite être compensés par le recours à la formation continue. Que ce soit à cause d'une orientation décidée par les enseignants, vers des filières techniques courtes, ou d'un contexte familial peu propice à la poursuite d'études, près d'un enquêté sur deux a obtenu un diplôme en cours de vie active, démontrant par-là leur volonté d'ascension sociale et leur souci de combler une frustration scolaire.

À plus d'un titre, le rôle des enseignants a également pu être déterminant¹³. Mais il paraît l'être d'autant plus qu'il s'inscrit dans une pratique familiale d'investissements scolaires. En effet, dans les familles dépourvues des connaissances et des moyens d'action en matière scolaire, du fait de leur non-connaissance de la langue française, du système éducatif et de ses différentes filières, la confiance qu'elles accordent à l'École pour assurer l'instruction de leurs enfants est primordiale. Ainsi, même dans les familles où les parents étaient relativement absents du domaine scolaire, la recherche d'une ascension sociale, dont les qualifications scolaires seraient les garants, conduit les parents à confier à l'école la mission d'assurer l'insertion de leurs enfants dans la société. L'absence d'un rapport malheureux à l'école favorise une attitude positive à l'égard de l'institution scolaire ; à l'inverse des parents qui ont souffert de l'institution scolaire (ce qui peut être le cas de parents d'origine française qui ont subi l'échec scolaire durant la scolarité obligatoire). Si cette attitude ne fournit pas pour autant les moyens d'aider les enfants, par des pratiques concrètes, en revanche, l'encouragement inconditionnel favorise l'ambition d'une scolarité réussie. Il inscrit les enfants dans un processus scolaire qui, relayé par d'autres facteurs (tels la relation avec un instituteur, l'émulation entre copains, le contexte résidentiel, etc.) constituent l'amorce nécessaire pour l'obtention de diplômes élevés. De plus, la présence de ressources familiales (comme le fait pour les parents de parler français, d'avoir eu, avant même l'immigration, un mode de vie urbain, de disposer d'un statut de notabilité, d'avoir été scolarisé, etc.) joue un rôle déterminant. Il est important de noter qu'aucune famille ne possède l'ensemble des facteurs décisifs, mais qu'aucune n'en est totalement dépourvue.

Le plus souvent dans ces familles, l'institution scolaire et les diplômes qu'elle délivre sont investis d'un fort pouvoir symbolique. Paradoxalement le contexte colonial a produit de nombreuses aspirations tant auprès des parents qui ont été scolarisés, généralement à l'école primaire, qu'auprès de ceux qui n'ont pu l'être. Dans les deux cas, les frustrations qu'il a engendrées ont largement déterminé leur représentation du rôle de l'instruction. Ainsi, si la scolarité des parents a un rôle déterminant, la frustration de n'avoir pu être scolarisé peut l'être tout autant. Le sentiment de frustration et d'injustice est également très présent chez les pères, qu'ils aient été ou non scolarisés, du fait de leur situation professionnelle. En effet, ils se sont trouvés confrontés à la condition ouvrière. À travers la valorisation de la scolarité de leurs enfants, c'est aussi la non-reproduction du statut d'ouvrier qui est recherchée. Ce constat est à mettre en parallèle avec la quête d'indépendance que recherchent les entrepreneurs en créant leur activité.

Une ouverture sur la société française

L'investissement des parents auprès de leurs enfants consiste aussi, implicitement, à accepter la condition d'ouvrier pour promouvoir le changement de statut social à la génération suivante. La réussite se mesure alors à l'aune de la promotion sociale accomplie par les enfants. Quelques pères ont par exemple privilégié la stabilité professionnelle à un changement professionnel qui aurait comporté trop de risques, notamment en devenant commerçant. Ainsi ils ont privilégié la « place sûre » dans le milieu ouvrier, qui permet d'avoir des revenus réguliers, un emploi stable, pour assurer la mobilité à venir de leurs enfants.

¹³ De nombreuses pratiques l'illustrent : encouragement constant, rattrapage scolaire après la classe, valorisation de l'élève, etc.

De plus, ces familles ont généralement valorisé auprès de leurs enfants une ouverture sur la société d'installation, à l'opposé d'une attitude hostile ou méfiante qui a pour effet de se replier sur la communauté d'origine. Cela ne signifie pas pour autant que les liens étaient rompus avec elle, mais ils n'étaient pas les seuls : l'horizon des possibles était étendu et diversifié par le biais des relations de voisinage, des modes de sociabilité, de l'engagement dans la vie sociale, etc. La mixité culturelle et sociale, qui en découle, a donc joué un rôle déterminant : la comparaison qui s'opère inévitablement avec les personnes fréquentées dans ces univers sociaux, contribue pour une large part à l'affirmation de nouvelles aspirations. La composition des réseaux sociaux à l'école et dans le voisinage a donc toute son importance¹⁴. Les descendants qui sont devenus cadres disposaient tout particulièrement de ces ressources, leur permettant de développer des sociabilités dans l'univers français.

Une insertion professionnelle régulière

Après avoir obtenu leurs diplômes, ces individus (aujourd'hui cadres) se sont insérés sur le marché de l'emploi sans trop d'obstacles. Dans le contexte économique de l'époque (en moyenne, au début des années 1980), l'accès au monde du travail avait lieu le plus souvent dès les études terminées. Quand les études suivies délivraient un titre permettant l'exercice d'une profession (par exemple les médecins, avocats, ingénieurs), les personnes concernées ont directement occupé ces fonctions lors de leur entrée sur le marché du travail ; c'est en particulier le cas des CPIS (cf. annexe 3). Elles n'ont alors pas connu de mobilité professionnelle supplémentaire (étant déjà en haut de l'échelle sociale, ce qui n'empêche pas des changements professionnels pour certains, comme le fait par exemple d'obtenir une spécialité supplémentaire pour un médecin). Pour ces individus, il y a donc eu une adéquation parfaite entre l'acquisition d'un diplôme et l'accès à leur position professionnelle (ce qui est le cas pour près de la moitié de l'effectif des CPIS). En outre, parmi les CPIS actuels près de la moitié appartenait lors de leur entrée sur le marché du travail à une autre catégorie socioprofessionnelle, en particulier celle des professions intermédiaires. Dans ce cas, la mobilité professionnelle est liée aux promotions, à l'ancienneté dans le poste et aux diplômes acquis en cours d'emploi. De plus, une petite minorité est entrée sur le marché du travail en tant qu'ouvrier ou employé : pour ces derniers, la mobilité professionnelle a été particulièrement forte et illustre le rôle déterminant des études en cours de vie active. Mais, pour le plus grand nombre, cette mobilité se déroule sans heurts, suivant une ligne ascendante : elle semble le résultat d'une scolarité réussie, gage de la promotion sociale.

Parmi les professions intermédiaires au moment de l'enquête, la moitié occupait déjà une profession dans cette catégorie socioprofessionnelle lors de leur premier emploi sur le marché du travail. Cela concerne massivement les professions intermédiaires de la santé et du travail social, et les professions administratives et commerciales d'entreprise. Les autres personnes qui appartiennent à cette catégorie occupaient, au moment de leur premier emploi, un poste d'employé ou d'ouvrier. Là encore, la mobilité professionnelle est le résultat des promotions liées à l'ancienneté et des diplômes acquis en cours de vie active. Alors que la plupart des personnes interviewées ont moins de vingt ans de vie active, ces changements professionnels témoignent d'une mobilité intra-générationnelle intense ; en plus de la mobilité inter-générationnelle observée.

Ces parcours socioprofessionnels se sont inscrits dans une société salariale relativement épargnée par les aléas du chômage, d'autant plus que les diplômes obtenus étaient élevés et qu'ils garantissaient une forte adéquation entre les attentes professionnelles et l'offre d'emploi. Le temps écoulé entre la fin de la scolarité et l'entrée sur le marché du travail ou entre deux emplois était également très court. Enfin, «l'ascenseur social» fonctionnait, de ce fait l'insertion professionnelle laissait présager, au pire, la stabilité salariale, au mieux, une mobilité sociale (qui se traduisait par une promotion, une augmentation de revenu, etc.). Ce constat est tout particulièrement valable pour les cadres qui ont subi moins de difficultés sur le marché du travail que les entrepreneurs. Ils ont notamment été moins souvent confrontés au chômage et aux discriminations. Près d'un tiers des personnes enquêtées par questionnaire déclare avoir vécu une période de

¹⁴ On perçoit ici l'incidence de la localisation résidentielle et des effets de période. Dans les quartiers de banlieue populaire, au cours des années 1970, les effectifs d'enfants d'origine maghrébine étaient moins élevés qu'actuellement, ce qui contribuait à assurer une plus forte hétérogénéité sociale et culturelle (Santelli, 1997 b).

chômage supérieure à un an. Mais ce résultat se répartit très inégalement : moins d'un quart des cadres semble concerné, contre près des deux tiers des entrepreneurs. Le diplôme avait alors un rôle positif en protégeant du chômage (ce qui n'est plus que partiellement démontré aujourd'hui). Il est vrai que la structuration du marché de l'emploi a été profondément transformée ces dernières années. Ainsi, les plus jeunes enquêtés ont plus souvent été confrontés à la perte d'emploi et aux statuts précaires que les plus âgés des enquêtés, toutes professions confondues. La description de ces parcours professionnels nécessite donc de considérer la conjoncture économique pour appréhender les conditions d'emploi relatives à chaque période. Concernant la discrimination, les entrepreneurs paraissent là encore plus touchés que les cadres, ce qui justifierait également la réorientation professionnelle vers la création d'entreprise.

Les entrepreneurs

Le parcours scolaire des entrepreneurs se caractérise globalement par une moindre réussite scolaire. La position d'aîné de la fratrie, qui a eu en charge d'aider au plus vite le père par sa mise au travail et/ou une situation où les parents avaient pour objectif premier le retour en Algérie¹⁵, expliquent en partie ce résultat. Le non-investissement dans la scolarité des enfants avait pour corollaire la préférence pour les revenus financiers immédiats que procurait l'entrée dans la vie active.

L'incidence du contexte économique

De surcroît, les difficultés scolaires rencontrées ont contribué à les orienter vers les filières de relégation ou des filières courtes d'apprentissage professionnel. Le principal débouché professionnel était alors l'entrée dans le monde ouvrier. Les entrepreneurs ont donc été massivement ouvriers lors de leur entrée sur le marché du travail, tout comme leurs pères, parfois dans la même entreprise. Par la suite, le passage à l'activité indépendante souligne incontestablement la modification de la structure du marché de l'emploi. En effet, les emplois salariés étant de moins en moins nombreux au cours des deux dernières décennies, les individus ont été de plus en plus nombreux à se diriger vers les activités indépendantes, en créant leur propre commerce ou entreprise. Face à l'absence d'emploi dans le secteur industriel, un grand nombre de personnes a été contraint de rechercher un autre emploi, en particulier dans le secteur tertiaire qui connaissait une forte progression¹⁶. Ces conversions professionnelles ont été facilitées par l'allocation d'aides publiques en faveur de la création d'entreprise, qui ont été instaurées en vue de palier l'accroissement du chômage. Les entrepreneurs ont donc le plus souvent développé leur entreprise suite à un licenciement économique.

¹⁵ Ce qui a eu pour incidence, au niveau des parents, de ne pas souhaiter (s')investir en France, à travers notamment la scolarité des enfants, à la différence des familles de cadres pour qui l'école représentait une garantie pour l'avenir.

¹⁶ Les données de l'INSEE extraites du *Tableau de l'économie française 1995-96* fournissent les éléments suivants : « La tertiarisation de l'emploi est de plus en plus marquée : depuis 1990, l'emploi ouvrier a régressé de 145 000 postes en moyenne par an et en 1993 les ouvriers ont perdu leur première place dans la répartition des emplois au profit des employés qui, comme les cadres et les professions intermédiaires sont de plus en plus nombreux. » (p. 70). Dans l'ouvrage *Données sociales 1996. La société française*, INSEE, il est précisé : « La part du secteur tertiaire a continué de s'accroître (57% des emplois en 1980, 76% en 1995) au détriment de l'agriculture et de l'industrie (p. 98). (...) L'expansion de ce secteur d'activité est donc inversement proportionnel au déclin de l'industrie.

Les entreprises créées par des individus issus de l'immigration se sont développées progressivement depuis une quinzaine d'années en France¹⁷. Deux éléments y ont contribué : d'une part, l'accroissement d'activités commerciales spécifiques (la plus manifeste étant le développement des boucheries *hallal*) et, d'autre part, les forts taux de chômage parmi ces populations¹⁸. Plusieurs associations ont ainsi été créées en vue de faciliter l'installation de ces nouvelles entreprises. C'est par exemple le cas des fondations *3CI, Entreprendre en France*, dont une des missions consiste à se porter garant financier des entrepreneurs qui sollicitent des prêts auprès des organismes bancaires. Ces initiatives ont été d'autant plus soutenues que la création d'entreprise apparaissait, en particulier dans le contexte de crise économique, comme un moyen de lutter contre la discrimination, de reconnaître le mérite individuel et de favoriser la mobilité sociale, par conséquent l'intégration.

Si les individus enquêtés ont certes bénéficié d'un contexte favorisant la création d'entreprise¹⁹, la réalisation de leur entreprise paraît également s'inscrire dans un projet de mobilité sociale. Pour ces individus qui ont, sans conteste, connu un parcours plus chaotique que les cadres, l'accès à un emploi indépendant paraît correspondre en premier lieu au projet de quitter le monde ouvrier. Il est d'ailleurs significatif de remarquer que plusieurs entrepreneurs ont commencé par avoir un emploi de forain avant d'ouvrir leur commerce ; dans quelques cas, cela fut réalisé parallèlement à leur emploi d'ouvrier. Cette expérience préalable a contribué à accumuler des savoir-faire et des capitaux qui furent mobilisés pour la nouvelle entreprise.

L'entreprise : un lien social avec la famille

Ainsi que l'ont révélé d'autres travaux sociologiques (Zarca, 1993 ; Dechaux 1990), des liens étroits apparaissent entre la famille et l'entreprise. Un des exemples le plus manifeste réside dans le fait que le projet d'acquiescer un statut d'indépendant paraît faire suite à un projet que le père n'a pas eu les moyens de réaliser. Le manque de revenus financiers et la difficulté à maîtriser les différents événements concomitants à la situation migratoire ont empêché les pères, en une seule génération, de réaliser leur ambition professionnelle et ainsi de quitter le monde ouvrier. Le fils aîné reprend alors à son nom le projet de promotion sociale du père.

La nouvelle situation professionnelle des entrepreneurs apparaît en effet révélatrice d'un mode d'organisation familiale et spatiale. S'il existe globalement une proximité spatiale entre les différents membres de la famille²⁰, celle-ci est accrue dans le cas des entrepreneurs. D'une part, cette proximité résidentielle facilite les échanges de services et d'aides entre les membres de la famille. D'autre part, la localisation de l'entreprise dans le quartier de la famille et des amis d'enfance (ou à proximité) témoigne de la prégnance de ces liens. Ils constituent des ressources relationnelles basées sur la proximité familiale et communautaire. Les réseaux commerciaux (fournisseurs, clients, main d'œuvre régulière ou occasionnelle, etc.) en sont l'illustration. Il est à noter que les produits vendus sont pour la plupart « typiquement » français. Il n'empêche qu'il existe un lien indissociable entre l'activité professionnelle des entrepreneurs et leur insertion dans une communauté (familiale et maghrébine), et l'espace (social, résidentiel, marchand...) dans lequel ils sont préalablement insérés. L'entreprise donne donc à voir ces liens qui sont source de reconnaissance et de mobilisations.

¹⁷ Ce processus est le plus souvent nommé *ethnic-business* car ce sont les chercheurs anglo-saxons qui ont en premier analysé ce phénomène. La reconnaissance d'une spécificité ethnique de ces activités commerciales provient de la relation qui s'est instaurée entre l'Etat et les populations d'origine étrangère dans les pays anglo-saxons. Les Etats-Unis vont par exemple développer des structures administratives qui ont en charge tout particulièrement les questions ayant trait aux minorités étrangères (ou d'origine étrangère), par exemple la *Minority Business Development Agency*.

¹⁸ Toutes les études statistiques nationales soulignent la plus forte précarité face au chômage des populations immigrées et de leurs descendants. Cf. Tribalat (1995) et les données de l'INSEE in *Les étrangers en France* (1994) et *Les immigrés en France* (1997), coll. Contours et caractères.

¹⁹ Par le biais des aides à la création d'entreprise et notamment celles destinées à la population d'origine étrangère. Un certain nombre d'entrepreneurs a par exemple obtenu un prêt grâce à l'appui des *3CI* dans la région lyonnaise, ainsi qu'une aide pour le montage du dossier, etc.

²⁰ Cet élément a été analysé au cours de mes différents travaux (Santelli, 1993, 1997 a).

La mobilisation de la fratrie

La fratrie est souvent présente dans le parcours des indépendants : une partie des frères et sœurs procurent des aides plus ou moins régulières et formelles. Que ce soit des commerçants, des indépendants prestataires de service, ou même des professions libérales (répertoriées parmi les cadres), ils requièrent l'aide de leurs frères et sœurs dans leur activité professionnelle, parfois celle des parents ou de l'un d'eux²¹. Ce constat conduit à remarquer la prédominance des liens fraternels sur le lien conjugal. En effet, l'entreprise n'est généralement pas une histoire de couple, à l'inverse de ce qui se produit dans de nombreux commerces français. Ce résultat souligne la forte corrélation établie entre le projet de créer son entreprise et le rôle de la famille, au sens de la filiation.

Sur l'ensemble des entrepreneurs enquêtés, la moitié déclare qu'au moins un des membres de la famille travaille dans l'entreprise ; ce peut être un frère ou une sœur ou plusieurs d'entre eux. Ils sont généralement salariés en tant que main-d'œuvre (à la production ou pour le service) ou pour la gérance d'un commerce. Ils occupent plus rarement des postes administratifs, commerciaux ou de conception. Ce sont presque exclusivement des frères et sœurs plus jeunes qui sont au chômage ou qui disposent d'emplois précaires ou partiels. Ils sont généralement peu qualifiés. De manière occasionnelle, des frères et sœurs peuvent également apporter un soutien ou une contribution selon les besoins de l'entreprise. En fonction du temps dont ils disposent, ils procurent alors ces aides ponctuelles. Un grand nombre d'aides occasionnelles sont donc fournies par des membres de la famille que ce soit pour des prêts d'argent, des travaux d'aménagement, des aides pour l'approvisionnement, etc., qui contribuent de manière décisive au fonctionnement de l'entreprise.

Cette participation des membres de la famille est probablement sous-estimée car cette activité économique peut être associée à une économie domestique. Ces aides sont alors perçues comme relevant des solidarités familiales, ce qui contribue à les occulter.

De leur côté, les individus qui sont à la tête de leur entreprise ressentent la nécessité d'y associer leurs proches afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'occuper une place dans cette entreprise et ainsi être insérés sur le marché du travail. Ceci est également très largement justifié par les intéressés qui mettent en avant l'un des principes élémentaires du management : l'intéressement du personnel. Les membres de la famille sont en effet au plus haut point intéressés par le bon fonctionnement mais aussi la prospérité de l'entreprise. C'est en effet de leur propre prospérité dont il s'agit, celle de leur famille, celle pour laquelle leurs parents ont émigré. La participation²² (même informelle) de la fratrie et/ou d'un parent à l'activité professionnelle est le signe d'un projet familial dans lequel l'héritage constitue le point de départ du projet professionnel.

Les héritages professionnels

En effet, ces individus sont porteurs des aspirations de leur père qui n'a pas obtenu la promotion à laquelle il aspirait en émigrant. Leurs fils deviennent dès lors des « héritiers »²³ : soit ils héritent d'un ou de plusieurs commerces acquis par le père²⁴ -ce cas est rarissime-, soit ils héritent de savoir-faire et de dispositions car le père et/ou le grand-père avaient été commerçants (ou disposaient d'un statut d'indépendant) en Algérie. Dans ce cas de figure, les fils cherchent à reconquérir un statut social : devenir à leur tour indépendant permet d'obtenir le statut perdu (plus ou moins temporairement) dans l'immigration. Enfin il se peut aussi, et c'est le cas le plus fréquent, que l'aspiration à la promotion sociale ait été reportée sur le fils aîné.

²¹ Il est à noter que la participation des parents n'a lieu généralement que pour des tâches non qualifiées. Ce cas de figure concerne donc tout particulièrement les « petits » commerçants. Par exemple, une mère qui fait le ménage dans le local commercial, un père qui aide à confectionner des produits vendus sur le marché, etc.

²² En tant que salariés ou associés juridiques de l'entreprise par exemple.

²³ Il est important de noter que ces entrepreneurs sont essentiellement des aînés de fratrie.

²⁴ C'est le cas par exemple d'une famille où le père après avoir été ouvrier dans l'industrie chimique a acheté deux commerces, avant sa retraite, qu'il a ensuite laissés à ses enfants qui les gèrent aujourd'hui. Cinq des huit enfants travaillent dans ses deux commerces, ils envisagent d'ailleurs d'étendre l'activité d'un des commerces et d'en acheter un troisième.

La transmission d'un projet professionnel valorisant l'activité indépendante est alors réappropriée par le fils : il cherche à obtenir ce que le père, lui, n'a pas pu concrétiser.

La question de la transmission et de la mobilisation des membres de la famille témoigne de l'imbrication des différentes raisons à l'origine de ce projet professionnel. Il révèle des trajectoires singulières, les parcours familiaux et les contraintes économiques auxquelles ces entrepreneurs se sont trouvés confrontés (accroissement du chômage, pratiques discriminantes, etc.). La création d'une activité indépendante permet en outre de quitter le statut d'ouvrier qui était devenu la marque de l'immigration. À ce titre elle est fortement valorisée car elle procure une reconnaissance ; l'indépendance étant le signe le plus manifeste (« parvenir à être son propre patron »). Mais cette mobilité est parfois plus horizontale que verticale du fait d'un montant de revenu qui peut être identique (voire plus faible), de la dureté des conditions de travail (plus grand volume d'heures de travail), etc. En revanche, elle constitue pour ces entrepreneurs, anciens ouvriers, un élément d'affirmation de soi, de leur capacité à construire leurs trajectoires socioprofessionnelles au sein de la société française.

En guise de conclusion

Un grand nombre d'individus a donc bénéficié du soutien, des aides et des ressources de ses parents (et proches) pour accomplir sa trajectoire professionnelle, quoique de manière distincte entre les deux sous-populations. En effet, on note une distinction fondamentale entre les cadres et les entrepreneurs : pour les premiers, l'effort de la famille s'est concentré sur l'école, l'encouragement et le soutien pour l'obtention des diplômes permettant l'accès aux professions de cadres. Pour les entrepreneurs, la famille est intervenue ultérieurement en apportant sa contribution lors du passage à l'activité entrepreneuriale. Ainsi, dans le cas des cadres, l'incidence de la famille a été prépondérante *avant* le parcours professionnel, à travers les ressources dont elle disposait, tandis que pour les entrepreneurs, le rôle de la famille intervient *durant* le passage à l'activité indépendante, en se mobilisant pour son fonctionnement et sa prospérité. Ce ne sont donc ni les mêmes mobilisations, ni les mêmes transmissions familiales qui interviennent au cours de ces trajectoires individuelles car leurs histoires révèlent la disparité des ressources et des dispositions sur lesquelles elles s'appuient. Pour schématiser, une opposition semble se dessiner entre les familles qui ont un comportement « capitaliste » et celles qui adoptent un comportement « patrimonial ».

Dans le cas des entrepreneurs, le comportement « capitaliste » vise à *mobiliser* les ressources de la famille et de la communauté (les ressources familiales, le réseau relationnel, le capital économique...) en vue d'accroître le capital de l'individu et de sa famille (le capital économique, symbolique, financier, y compris parfois en Algérie). Pour les cadres, le comportement « patrimonial » de la famille a consisté à *transmettre* aux enfants ce dont elle disposait (capital scolaire, notabilité, aspirations à la promotion sociale) et qui devait trouver une concrétisation par l'intermédiaire de l'institution scolaire.

Alors que presque tous ces individus ont une même origine ouvrière dans la société d'immigration, on note de nombreuses distinctions dans le parcours accompli en France et aussi en Algérie, qui expliquent *a posteriori* les distinctions professionnelles. La même condition sociale d'un groupe (dans ce cas d'origine immigrée), présenté *a priori* comme étant relativement uniforme, ne présage donc pas de l'homogénéité des pratiques et des univers à partir desquels chacun est inséré : ils expriment, à l'inverse, des attitudes et des propensions individuelles relativement diversifiées selon leur histoire familiale et migratoire. Ce travail permet donc de mettre en exergue les processus de socialisation susceptibles de révéler les transmissions et mobilisations intergénérationnelles qui ont lieu à l'occasion de cette mobilité sociale.

On ne peut en effet restreindre l'ascension sociale réalisée entre les deux générations à l'expression d'une formidable volonté individuelle. En effet, bien souvent, l'explication de la réussite des individus d'origine algérienne paraît résider dans l'alternative suivante : la réussite est soit le produit du *self made man*, soit le résultat de l'intégration républicaine. Si ces deux éléments interviennent de manière indiscutable, ils sont aussi largement insuffisants pour rendre compte de la mobilité sociale car ils excluent le lien familial. C'est pourtant lui, parce qu'il est actualisé et concrétisé par le biais de la filiation, qui constitue le socle à partir duquel sont construits, réappropriés, interprétés les parcours de chacun.

L'intérêt pour l'histoire intergénérationnelle et les transmissions familiales est dès lors capital : elles révèlent la complexité des processus de socialisation. C'est d'ailleurs la condition indispensable pour appréhender l'étude des trajectoires sociales.

En effet, reconnaître cette hétérogénéité des parcours migratoires et des modes d'installation permettrait de véritablement prendre la mesure des différentes manières de prendre place dans la société française (Santelli, 2002).

C'est la reconnaissance de cette diversité qui permet d'avoir une autre représentation de l'immigration et des parcours réalisés par ses protagonistes et leurs descendants : car ces parcours peuvent prendre différents visages, parmi lesquels la mobilité sociale réussie. Elle est le signe d'une filiation intergénérationnelle qui s'appuie sur une multitude d'expériences qui sont le témoin du parcours accompli en tant qu'acteurs de la société française.

Emmanuelle Santelli
Chargée de recherche CNRS, GRS, Université Lyon 2

ANNEXE 1

Nomenclature des PCS de l'INSEE

1. agriculteurs exploitants	agriculteurs exploitants	agriculteurs sur petite exploitation
		agriculteurs sur moyenne exploitation
		agriculteurs sur grande exploitation
2. artisans, commerçants et chefs d'entreprise	artisans	artisans
	commerçants et assimilés	commerçants et assimilés
	chefs d'entreprise (10 ou +)	chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3. cadres et professions intellectuelles supérieures	professions libérales	professions libérales
	cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	cadres de la fonction publique professeurs, professions scientifiques professions de l'information, des arts et spectacles
	cadres d'entreprise	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
4. professions intermédiaires	professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	instituteurs et assimilés
		professions intermédiaires de la santé et du travail social
		clergé, religieux
	professions interm. adm. et commerciales des entreprises	professions intermédiaires administratives de la fct publ. professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	techniciens	techniciens
	contremaîtres, agents de maîtrise	contremaîtres, agents de maîtrise
5. employés	employés de la fonction publique	employés civils et agents de service de la fonction publ. policiers et militaires
	employés administratifs d'entreprise	employés administratifs d'entreprise
	employés de commerce	employés de commerce
	personnels des services directs aux particuliers	personnels des services directs aux particuliers
6. ouvriers	ouvriers qualifiés	ouvriers qualifiés de type industriel ouvriers qualifiés de type artisanal chauffeurs ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	ouvriers non qualifiés	ouvriers non qualifiés de type industriel ouvriers non qualifiés de type artisanal
	ouvriers agricoles	ouvriers agricoles

Les catégories 7 et 8 ne sont pas mentionnées. Il s'agit respectivement des retraités et des autres personnes sans activité professionnelle (chômeurs n'ayant jamais travaillé et inactifs divers, hors retraités).

ANNEXE 2

Répartition des individus enquêtés selon leur catégorie socioprofessionnelle au premier emploi et au moment de l'enquête

Professions et catégories socio-professionnelles*	Lors du premier emploi	Au moment de l'enquête
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4	37
Artisans		9
Commerçants		24
Chefs d'entreprise		4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	19	31
Professions libérales		8
Cadres de la fonction publique		4
Professeurs et professions scientifiques		7
Professions de l'information, des arts et des spectacles		1
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise		2
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise		9
Professions intermédiaires	30	32
Instituteurs et assimilés		2
Professions intermédiaires de la santé et du travail social		10
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique		2
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		13
Techniciens		4
Contremaîtres et agents de maîtrise		1
TOTAL	53	100

* Les catégories socio-professionnelles retenues sont celles de la nomenclature de l'INSEE (cf. annexe 1)

ANNEXE 3

Table de mobilité professionnelle des cadres et entrepreneurs

		PCS LORS DU PREMIER EMPLOI							
		ACC	CPIS	PI	Empl.	Ouvr.	Autre	NR	TOTAL
PCS AU MOMENT DE L'ENQUETE									
ACC (37)	Artisans	0	0	1	0	6	1	1	9
	Commerçants	2	4	2	3	12	1	0	24
	Chefs d'entreprise	0	0	1	1	2	0	0	4
CPIS (31)	Professions libérales	0	6	1	1	0	0	0	8
	Cadres de la fonction publique	0	0	3	1	0	0	0	4
	Professeurs, professions scientifiques	0	4	3	0	0	0	0	7
	Professions de l'info, des arts et spectacles	0	0	1	0	0	0	0	1
	Cadres administratifs, commerciaux d'entreprise	1	0	1	0	0	0	0	2
	Ingénieurs et cadres d'entreprises	0	4	2	1	1	0	1	9
PI (32)	Instituteurs et assimilés	0	0	1	0	1	0	0	2
	Prof. intermédiaires santé et travail social	0	0	6	0	4	0	0	10
	Prof. intermédiaires administratives de la fonction publique	0	0	1	0	0	0	1	2
	Professions intermédiaires administ. et commerciales des entreprises	1	1	5	4	2	0	0	13
	Techniciens	0	0	2	2	0	0	0	4
	Contremaîtres, agents de maîtrise	0	0	0	0	1	0	0	1
NR	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL		4	19	30	13	29	2	3	100

Le tableau se lit de la manière suivante : parmi les 9 enquêtés artisans au moment de l'enquête, 1 était classé parmi les professions intermédiaires au cours de son premier emploi, 6 parmi les ouvriers...

Principales références bibliographiques :

Dechaux J.H., « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, n°1, vol. XXXII, 1990.

Richard J.L., *Dynamiques migratoires et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France. Etude à caractère longitudinal (1975-1990) effectuée à partir de l'échantillon démographique permanent*, Doctorat de démographie économique, IEP, Paris, 1997.

Santelli E., « La mobilisation des familles algériennes pour l'accèsion à la propriété. Le rôle décisif des fils », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, 1993.

Santelli E., *Des cheminements sociaux aux constructions de trajectoires professionnelles. Histoires familiales, relations sociales et mobilités des cadres et des entrepreneurs d'origine algérienne*, Doctorat de sociologie et sciences sociales, Université Lyon 2, 3 tomes, 1997 a.

Santelli E., « Entrepreneurs et cadres d'origine algérienne à Lyon. Deux stratégies d'intégration », *Les annales de la recherche urbaine*, n°76, 1997 b.

Santelli E., *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Préface de Y. Grafmeyer, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2001.

Santelli E., « Du modèle d'intégration à l'analyse des manières de prendre place dans la société. Le cas des descendants d'immigrés maghrébins », *Migrations-Société*, (à paraître) 2002.

Tribalat M., *Faire France*, La découverte, Paris, 1995.

Vallet L.A., « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises », *Revue française de pédagogie*, n°117, 1996.

Zarca B., « L'héritage de l'indépendance professionnelle : un ou plusieurs élus au sein de la fratrie », *Population*, n°4, 1993.

Rattachement institutionnel :

GRS (Groupe de recherche sur la socialisation)-CNRS, Université Lumière Lyon 2.

Adresse postale : Institut des Sciences de l'Homme
GRS
14/16, avenue Berthelot
69 363 Lyon cedex 07

emmanuelle.santelli@ish-lyon.cnrs.fr

04 72 72 79 18

04 72 72 79 20 (fax)